

# Nomination de la Directrice de l'IREM des Antilles

## Le Président de l'Université des Antilles

Vu	le code de l'Education, notamment ses articles L.781-1 à L.781-6 ;
Vυ	les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021;
Vu	les statuts de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM), et
	notamment son article 8 ;
Vυ	la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection
	de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
Vυ	la candidature de Madame Priscilla RAMSAMY à la direction de l'IREM des Antilles ;
Vψ	l'avis de l'Assemblée des Directeurs d'IREM, notifiée par courrier du 25 mars 2022 de sa présidente ;

### **ARRETE**

#### Article 1

Madame Priscilla RAMSAMY, Maître de conférences en mathématiques à l'INSPÉ de Guadeloupe, est nommée Directrice de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) au sein de l'Université des Antilles.

#### Article 2

Cette nomination a pris effet à compter du 25 mars 2022, pour une durée de trois ans.

## Article 3

Le Directeur Général Adjoint des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 5 avril 2022

Le Président de l'Université des Antilles



